

Trajectoire durable d'une collectivité
Zoom sur...

LA TRAME VERTE ET BLEUE
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

UNE CONCERTATION DE QUALITÉ SUR UNE GRANDE MAJORITÉ DE PROJETS TVB

Pour mener à bien sa politique de préservation et de renaturation des fonctionnalités écologiques et du maillage paysager, la Communauté Urbaine d'Arras a choisi d'intervenir prioritairement sur le domaine public, la maîtrise du foncier, le développement territorial et une concertation d'un nouveau genre...
découvrez toutes ces facettes dans cette fiche !



Introduction

La Communauté urbaine d'Arras (CUA) a développé ses premières réflexions en matière de TVB dès 2003, en se dotant à l'époque d'un schéma cartographique indicatif. L'émergence de cette problématique avant même l'étude du Conseil régional ayant abouti au Schéma régional de trame verte et bleue (SRTVB) est le résultat d'une combinaison de deux facteurs. D'une part, une volonté et un portage politique forts de la part de la CUA et d'autre part, un manque de surfaces boisées : située sur un territoire à majorité urbaine et agricole, la CUA est en effet le territoire le moins boisé de la région la moins boisée de France...

Si la Trame verte et bleue de l'Arrageois a donc historiquement pour objectif le reboisement du territoire, d'autres enjeux se sont greffés au projet, notamment en raison de l'élaboration du SRTVB en 2007. Aujourd'hui, il a pour but de préserver et d'enrichir la biodiversité du territoire, mais aussi d'augmenter les espaces de loisirs naturels et les liaisons douces. Stratégiquement, la TVB s'articule autour de deux axes : d'est en ouest, la vallée de la Scarpe et du nord au sud, la vallée du Crinchon, qui constituent toutes deux l'essentiel du potentiel naturel et biologique du territoire. A travers ces deux axes stratégiques, un « projet vert » et un « projet bleu » sont mis en oeuvre.

Pour mener à bien cette politique de préservation et de renaturation des fonctionnalités écologiques et du maillage paysager, la CUA s'est appuyé sur une stratégie misant sur une intervention prioritaire sur le domaine public, la maîtrise du foncier, le développement territorial et une concertation d'un nouveau genre...

En bref, les particularités de la méthode :

- une TVB multifonctionnelle qui s'entoure de nombreux experts écologues dans les différentes phases et actions de sa stratégie pour traiter des enjeux cadre de vie, économiques et sociaux sans dévier de sa trajectoire écologique
- une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour chaque projet d'aménagement
- une méthode de concertation innovante et fonctionnelle pour agir sur l'espace agricole
- une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière via l'utilisation des outils DIG, emprise foncière et DUP
- la priorité à l'action sur le domaine public

Contact :

Coralie Fleurquin, Directrice du développement durable de la CUA
03.21.21.87.11

La TVB de l'Arrageois, des aménagements qui se déclinent en priorité sur le domaine public

La CUA a travaillé à la réalisation de son schéma TVB en l'axant sur des aménagements sur le domaine public.

Les Communes se sont en effet révélées sur ce territoire comme des acteurs incontournables, puisqu'elles sont propriétaires de nombreux espaces répertoriés sur le schéma TVB de l'Arrageois. La CUA a également souhaité intervenir prioritairement sur le domaine public pour des raisons tenant à l'exemplarité de la puissance publique.

Le choix stratégique pour la mise en place de la TVB s'est porté dans un premier temps sur la réalisation de travaux d'aménagement écologiques, plutôt que sur des actions de sensibilisation ou de concertation visant à la modification des pratiques des différents acteurs (collectivités, privés, particuliers...).

En effet, le territoire est fortement anthropisé : modifier les pratiques de gestion sur un espace où règnent en maître le bitume et la pierre n'aurait en rien amélioré les fonctionnalités écologiques...

La promenade des 8 jardins : remaillage écologique, prévention des risques naturels et espace de détente

Sur l'axe nord-sud que forme le Crinchon, le projet de « promenade des 8 jardins » devant permettre de concilier à la fois amélioration du maillage écologique et constitution d'espaces de promenade et de détente est en cours de réalisation. Le site du Pré, situé sur la Communes d'Achicourt, prairie humide repérée comme coeur de nature dans le schéma TVB, est ouvert au public depuis 2007 après des travaux de restauration écologique sous maîtrise d'ouvrage communale. Le site de la Bassure est quant à lui une zone d'expansion des crues où ont été recréés plusieurs îlots séparés par des fossés de drainage et qui sont destinés à plusieurs usages tenant à l'identité maraîchère de la Commune d'Achicourt : jardins familiaux, pâturage extensif... Ces travaux ayant également fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage communale.

Recréer une trame forestière par le boisement

Ailleurs, dans l'optique de relier les boisements de Vimy du Nord de l'agglomération à la vallée de la Scarpe, le boisement de la Chaudière constitue un relais incontournable. Par le biais d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, des lisières, des plantations d'arbustes et des prairies calcicoles ont été réalisées sur le site en vue d'augmenter sa capacité d'accueil écologique.

La restauration écologique des marais de Fampoux,

Les marais de Fampoux, situés sur des terrains communaux, constituent quant à eux un patrimoine écologique très important et sont également situés sur le tracé d'un corridor écologique d'importance régionale. Sur 50 ha, 5 marais sont présents, dont 25 ha en eau. De nombreux aménagements ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le but de préserver les marais tout en garantissant le maintien des nombreux usages du site (chasse, pêche, randonnée...) quand cela reste compatible avec les impératifs de protection de la biodiversité.

Des travaux d'aménagement alliant développement économique local, insertion sociale et expertise écologique

La TVB de la CUA, outre sa dimension de maintien de la biodiversité et de la qualité paysagère du territoire, s'est également révélé être un levier de développement local :

le but poursuivi par la Communauté urbaine est de réussir à concilier la cohérence et la qualité écologique des aménagements avec l'intérêt des habitants et des acteurs économiques, et cet objectif trouve à s'appliquer à travers les actions de la CUA.

- En premier lieu, les cheminements doux aménagés le long du Crinchon et de la Scarpe permettent aux habitants de **trouver davantage d'espaces de promenade au sein de l'agglomération, tout en améliorant la qualité écologique des sites rénovés.**
- Certains aménagements **constituent également des opportunités pour l'économie locale.** D'abord car les entreprises locales de travaux et de paysagistes ont la possibilité de répondre aux appels d'offre des Communes pour la maîtrise d'oeuvre ou les travaux proprement dit, ce qui peut contribuer au dynamisme économique local. Ensuite car les aménagements au titre de la TVB peuvent, en soi, constituer de espaces privilégiés pour l'installation de nouvelles activités économiques. Ainsi par exemple, dans le cadre du projet de la « promenade des 8 jardins », le site de la Bassure met en place certains espaces destinés à accueillir des marchés événementiels, également facteurs de dynamisme local.
- **Enfin, la mise en place d'une TVB peut également être une opportunité de trouver des supports pour une politique sociale ambitieuse.** Les jardins de la Bassure installés le long du Crinchon accueillent ainsi de nombreux jardins familiaux. De plus, une association d'insertion – Regain – est en charge de l'entretien de l'ensemble des espaces naturels gérés dans le cadre de la TVB, respectant un cahier des charges élaboré par la CUA et conforme aux principes de la gestion différenciée.

La TVB peut donc être un levier de développement économique et social sans dévier de sa trajectoire écologique, qui reste l'objectif premier.

La cohérence écologique est en effet garantie d'abord par l'élaboration du schéma TVB territorial par le cabinet d'étude AIRELE spécialisé dans l'activité de diagnostic territorial TVB ainsi que par les étude de prédéfinition menées par des écologues au cas par cas sur chaque site avant que les travaux d'aménagement ne s'engagent, et par la présence d'écologues dans les phases de maîtrise d'oeuvre.

Une action complémentaire de maîtrise foncière indispensable

Pour mettre en place le schéma TVB de l'Arrageois, le choix a été fait d'agir en priorité sur le domaine public, pour des raisons politiques d'exemplarité et également car cela semblait un choix plus opérationnel, les différentes Communes de la CUA étant des interlocuteurs privilégiés et bien souvent réceptifs aux problématiques TVB.

Mais le schéma TVB ne s'étend pas uniquement sur le domaine public, c'est pourquoi la CUA a développé une stratégie complémentaire pour asseoir la trame sur le domaine privé, stratégie qui passe par plusieurs leviers :

La procédure de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour acquérir la compétence de gestion des cours d'eau non domaniaux

Le schéma TVB prévoit de mettre en place un corridor écologique le long des cours d'eau du Crinçon et de la Scarpe, qui constituent les clés d'entrée privilégiées pour intégrer un maillage écologique jusqu'au centre de l'agglomération arrageoise.

- Sur l'axe du Crinçon, la CUA a utilisé la procédure de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour pouvoir agir sur la totalité du cours d'eau sans en acquérir la propriété et ainsi le transformer en un corridor écologique fonctionnel. **La DIG permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre « l'étude, l'exécution ou l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installation présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau ».** Un arrêté préfectoral a déclaré le Crinçon d'intérêt général en 2005 et a permis à la CUA de lancer un programme ambitieux portant notamment sur la reconstitution de la strate arborée et la restauration des berges et du lit mineur du cours d'eau.
- Sur l'axe de la Scarpe, une DIG est également en cours : la phase d'enquête publique arrive à sa fin et l'arrêté préfectoral est attendu pour cette année. Il permettra à la CUA d'entreprendre des travaux de restauration et d'entretien de ce corridor écologique stratégique pour l'agglomération. Il faut souligner ici qu'une DIG est longue, la procédure ayant démarré en 2008. Une vision politique de long terme ainsi qu'un portage politique fort et pérenne sont alors essentiels pour s'assurer de la réussite d'une telle procédure.

La procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation du Chemin des deux eaux

Sur l'axe du Crinçon, la CUA développe également un projet de cheminement doux le long du cours d'eau appelé le « chemin des 2 eaux ». Elle a utilisé le dispositif de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettant l'acquisition foncière des terrains nécessaires au projet. La procédure est en actuellement en cours, et la CUA mène parallèlement des négociations avec les propriétaires privés et particuliers de ces terrains. Celles-ci posent peu de problème, puisque les surfaces en question sont de petite taille et que le dialogue avec le personnel de la CUA est de qualité. Ainsi, un collectif de particuliers s'est constitué sur la Commune d'Achicourt pour défendre ses droits, mais celui-ci se présente comme une force de proposition et non d'interposition. Finalement, les principales difficultés pour l'expropriation des ces terres sont d'ordre financières, et dans une moindre mesure renvoient à la complexité de trouver les propriétaires de certains terrains, ce qui demande parfois une implication conséquente des services de la CUA.

Une concertation de qualité en amont, garantie de la réussite des projets TVB

Comme il l'a été rappelé en filigrane tout au long des lignes précédentes, dans toute action d'aménagement d'espaces naturels il est nécessaire de mener une concertation avec les acteurs qui en font l'usage. La concertation et la dimension partenariale des projets est alors une condition sine qua non de leur réussite.

La concertation pour la restauration des marais de Fampoux :

La CUA a développé une méthode de dialogue pour l'aménagement des marais de Fampoux situé sur des terrains domaniaux. Via des réunions publiques, les associations d'usagers du site (Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, Francs pêcheurs artésiens , société de chasse de Fampoux...) ont été associés à la réflexion sur la préservation et la restauration de la capacité écologique du site afin de mettre en oeuvre des aménagements et des méthodes de gestion tentant de prendre en compte les préoccupations de chacun. **Sans cette concertation, il n'aurait pas été possible de concilier préservation/restauration écologique du site et maintien des usages du site.** Les discussions avec ces associations ont en effet été essentielles pour désamorcer des conflits potentiels, grâce notamment à l'intervention de Philippe Rapeneau, président de la CUA. Cela montre l'importance de l'implication politique des élus locaux.

La concertation pour le boisement de sites inscrits au Plan Forêt régional

Dans le cadre du projet de reboisement de l'agglomération, la CUA a réalisé deux études en réponse à l'appel à projet régional « corridors biologiques boisés ». La première a pour objectif le boisement de 8 sites inscrits dans le Plan Forêt régional avec des essences régionales, représentant environ 90 ha créées ou gérés durablement. Un appel à projet a été lancé par la CUA auprès des Communes de l'agglomération afin de réaliser les plantations, qui ont été réalisées après une concertation avec les usagers des espaces à reboiser.

Une méthode de concertation innovante pour le projet « maillage » prévoyant un linéaire de haies sur l'espace agricole

Dans le cadre de l'ambition de reboisement de l'agglomération, la CUA a lancé le « projet maillage » qui a pour but de reconnecter les forêts du nord de l'agglomération avec la vallée de la Scarpe via la plantation de haies sur la plaine agricole au nord.

L'action sur l'espace agricole étant particulièrement délicate, la qualité de la concertation était essentielle pour permettre la concrétisation du projet.

Le processus de concertation s'est déroulé selon des étapes bien identifiées :

- Avant la concertation en tant que telle, la constitution de l'ossature du maillage en emprise publique, lorsque la CUA en avait l'opportunité.
- **La réalisation d'une étude de prédéfinition du maillage sur le parcellaire privé en totale négociation avec les exploitants et les chasseurs**, via l'organisation de réunions publiques avec les agriculteurs et les chasseurs locaux. En tout, quatre ateliers ont été organisés, avec d'un côté chasseurs et agriculteurs de quatre Communes et d'un autre côté chasseurs et agriculteurs de quatre autres Communes. L'ensemble des acteurs de ces professions étaient conviés à ces ateliers où était présenté l'objectif de la TVB et l'ambition de la CUA. A cette occasion, l'idée était de forger un projet en commun, en rappelant que rien ne serait entrepris sans leur accord. **Leur expertise de terrain et leurs contraintes d'usage des terres ont été prises en compte en les invitant à indiquer sur une carte vierge les sites sur lesquels il n'était pas possible d'implanter des haies.** L'étape cartographique permet de lever les craintes associées à l'élaboration de schémas sans les acteurs concernés, de trouver un accord et finalement d'agir, chose qui n'aurait pas été aisée sans l'association en amont du monde agricole et chasseur. Au final, un linéaire de haies de 45 kilomètres a pu être identifié.
- L'identification des blocages à chaque atelier de l'étude de prédéfinition, avec une recherche de solutions techniques, juridiques, financières ou contractuelles avant la tenue de l'atelier suivant.
- Après l'étude de prédéfinition, l'organisation d'une réunion de restitution avec cette fois-ci la totalité des agriculteurs et des chasseurs locaux rassemblés dans un même atelier.

La méthode ici employée a finalement permis d'intervenir de manière concertée et efficace sur le domaine agricole afin de compléter le maillage de haies dont l'ossature a été préalablement effectuée via une emprise foncière publique.

Conclusion

La CUA, grâce à un portage politique fort, a réussi à implanter un projet TVB de qualité sur l'agglomération arrageoise, d'un point de vue écologique, grâce à l'implication d'écologues dans la quasi totalité des phases, mais aussi celle des habitants et du monde économique, pour qui les aménagements réalisés représentent soit une meilleure qualité de vie en raison de l'augmentation de l'offre d'espaces verts, soit une opportunité économique (entreprises de travaux locales, atelier de réinsertion Regain, maraîchers d'Achicourt...). Mais surtout, c'est la méthode qui est ici à saluer : une concertation de qualité a en effet été effectuée pour la grande majorité des projets.

La CUA a l'intention de poursuivre ses efforts. Avec un budget conséquent de quatre millions d'euro attribué à la TVB en 2012, l'engagement financier est fort, mais des projets sont toujours en attente faute de financements, qui restent encore et toujours le nerf de la guerre pour la réalisation de projets ambitieux.

Par ailleurs, la CUA souhaite pérenniser la TVB de son territoire grâce à son inscription dans les documents d'urbanisme et de planification. Car si elle figure aujourd'hui bien dans le SCOT de l'Arrageois et dans certains PLU des Communes de l'agglomération, la prochaine étape serait de l'intégrer dans un futur PLU intercommunal, orientation qui découle du Grenelle de l'environnement. Ce travail de transcription de la TVB à une échelle communautaire demandera un travail conséquent mais permettrait de garantir une cohérence de la protection réglementaire des espaces TVB.